

Franc-parler

Le journal de l'Union démocratique du centre

Suisse 3
Maintenir la compétitivité grâce à notre démocratie



Abus sociaux 9
Recourir à des détectives d'assurance contre les abus.



Transport 10
Qu'est-ce que le gouvernement est censé payer de plus?



Non aux initiatives agricoles de la gauche !



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bulletin de vote pour la votation populaire du 23 septembre 2018

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les **voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres** ?

Réponse

NON

Acceptez-vous l'initiative populaire «Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (**initiative pour des aliments équitables**)» ?

Réponse

NON

Acceptez-vous l'initiative populaire «**Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous**» ?

Réponse

NON



Le soleil rayonnant de l'UDC éclaire également les esprits à gauche

Le symbole de notre parti, un soleil levant, semble également ouvrir les yeux de certains à gauche. Ces derniers admettent à quel point l'autodétermination est importante pour la Suisse. C'est ainsi que le président du PS, Christian Levrat, s'est prononcé il y a peu pour une suspension des négociations avec l'UE. L'ex-conseillère fédérale PS en charge des affaires extérieures, Mme Calmy-Rey, s'est quant à elle clairement distancée de l'UE dans une interview donnée il y a quelques jours: «L'UE exige que nous reprenions sa réglementation. (...) Si la Suisse reprenait les conditions de travail et les salaires de l'UE via un accord-cadre, cela serait dangereux pour la protection de nos travailleurs. Le droit suisse protège mieux que le droit européen. Je suis résolument contre le fait que le droit européen règle toutes les relations entre la Suisse et l'UE.»

J'invite l'ex-conseillère fédérale Calmy-Rey et avec elle tous ses camarades à participer au comité «Non à l'adhésion insidieuse à l'UE» ainsi qu'au comité pour l'autodétermination, le 25 novembre 2018. Car un oui à l'autodétermination est un oui à la démocratie directe. Indépendamment de l'objet ou du positionnement politique, les citoyennes et les citoyens que nous sommes devons, en Suisse, pouvoir continuer à l'avenir à décider par nous-mêmes sur la manière dont nous voulons vivre ensemble et quelles lois doivent être appliquées dans notre pays. Le peuple est le législateur suprême dans notre pays, et personne d'autre!

La gauche pourra montrer lors de la votation du 25 novembre si elle est sérieuse en matière d'autodétermination et de maintien de la démocratie directe, ou si, un an avant les élections, elle fait preuve d'une duplicité crasse, dans le genre «on critique l'UE avant les élections et, une fois celles-ci passées, on passe illico un contrat colonial avec l'UE.»



Albert Rösti

Albert Rösti, conseiller national, président de l'UDC Suisse

Nous sommes la Patrie !

Nos montagnes et nos lacs, le fromage et le cervelas, Guillaume Tell et notre démocratie. L'amour de la patrie est un sentiment aussi important que positif. La gauche a un rapport perturbé à la Suisse et nuit ainsi à notre pays.

La Suisse a sa propre histoire, elle est marquée par ses cultures, par ses traditions et les gens qui y vivent.

La Suisse est notre pays. Il n'y a pas de vivre ensemble sans émotions. Nos montagnes, nos lacs, nos vallées et nos paysages suscitent des émotions spécifiques. La patrie commence à petite échelle: dans la famille, dans le voisinage, dans le quartier, dans le village. Celui ou celle qui a un sentiment pour son environnement proche s'engage et assume une responsabilité au sein de la communauté.

La patrie, c'est la confiance. La patrie, c'est ce qui nous manque lorsque nous sommes à l'étranger. L'eau potable fraîche, le cervelas et l'aromat. Il est parfois utile de sortir pour comprendre ce que la patrie, ce que la Suisse signifie pour nous.

Mais il s'agit aussi des gens qui viennent chez nous. Quelle Suisse se présente à eux? L'intégration ne peut



La Suisse est le pays de ceux qui sont attachés aux valeurs suisses et qui les vivent.

la Suisse nuit à notre pays ainsi qu'à l'intégration: celui qui ne se reconnaît pas lui-même dans la Suisse ne doit pas s'étonner de voir se former des sociétés parallèles parmi les migrants ou des courants extrémistes, comme par exemple l'islamisme. Celui ou celle qui regarde la patrie comme le

elle ne s'est jamais laissé séduire par un dictateur, pas plus qu'elle ne s'est laissé aveugler par les utopies mortelles du socialisme.

La Suisse a grandi, elle montre depuis des siècles sa volonté d'indépendance. Nous avons une participation démocratique du peuple, qui remonte aux débuts de la Confédération. Le message, profond, qui affirme l'autodétermination contre l'ingérence de l'étranger concerne tout un chacun, indépendamment de son origine. C'est là aussi que réside le rôle intégrateur de l'idée suisse. L'UDC défend sans concession cette idée aussi forte que puissante.

« **Celui qui ne se reconnaît pas lui-même dans la Suisse ne doit pas s'étonner de voir se former des sociétés parallèles parmi les migrants ou des courants extrémistes, comme par exemple l'islamisme.** »

fonctionner si notre pays n'est pas conscient de représenter des valeurs claires. L'intégration doit avoir un but clairement défini: la Suisse est la patrie de toutes celles et ceux qui respectent les valeurs suisses et les vivent.

La gauche a un rapport équivoque à la patrie. Son rapport tourmenté à

font la gauche et les Verts se précipite également dans l'Union européenne et détruit ainsi volontairement les bases de l'identité suisse.

Nous ne devons pas nous cacher. La Suisse n'a jamais adopté un nationalisme reposant sur le sol ou le sang. La Suisse n'a jamais été une monarchie,

*Peter Keller
conseiller national
Hergiswil (NW)*





OUI à la démocratie directe – OUI à l'autodétermination

L'enjeu du 25 novembre est énorme. En fait, il s'agira de la question politique la plus importante pour notre pays, donc de savoir qui définit le droit qui nous régit. En Suisse, il n'existe depuis des siècles – depuis le Pacte fédéral de 1291 – qu'une seule réponse à cette question: le peuple et les cantons forment le souverain de notre pays.

Depuis 2012, cependant, le Tribunal fédéral prétend que notre Constitution fédérale n'est pas notre bien juridique suprême. Depuis cette année-là, les juges de Lausanne placent par principe le droit international au-dessus de la Constitution suisse. Le conseiller national Kurt Fluri a même osé affirmer que la Constitution fédérale était "secondaire". Notre Constitution serait un droit de deuxième classe!

Les citoyennes et citoyens décident en Suisse

Si tel était effectivement le cas, si nous élisions encore quelques marionnettes de plus au Parlement fédéral, si nous n'avions plus le droit de décider des affaires concrètes nous concernant, alors nous pourrions

effectivement jeter à la poubelle notre démocratie directe et notre droit de vote. Mais nous autres Suissesses et Suisses du pays de Guillaume Tell, nous continuons de refuser de saluer le chapeau du bailli Gessler!

Le droit de participation politique unique des citoyennes et des citoyens suisses est à l'origine d'une histoire à succès sans pareille. C'est à lui que nous devons notre autodétermination, notre liberté et notre indépendance, notre neutralité armée, la longue période de paix dans laquelle nous vivons, notre prospérité et la qualité de notre vie. Et c'est précisément cette démocratie directe unique au monde et qu'on nous envie partout que certains veulent éliminer, liquider, jeter aux orties.

Nous ne voulons ni des juges étrangers, ni un droit dicté par l'étranger.

La votation populaire du 25 novembre ne concerne ni les droits de l'homme, ni la sécurité du droit. Il ne s'agit ni d'un débat académique entre savants, ni de thèmes juridiques théoriques. La question que nous devons trancher est la suivante: voulons-nous conserver notre démocratie directe et conserver notre droit de vote ou voulons-nous que l'étranger décide à notre place?

Notre Constitution fédérale est-elle notre droit suprême? Ou acceptons-nous que le droit international public brise les règles que nous nous sommes données? N'oublions pas: notre Constitution fédérale est le der-

nier rempart contre une adhésion insidieuse à l'UE. Notre maison suisse est en péril!

La démocratie directe, la clé du succès

Pourquoi nos adversaires politiques s'engagent-ils avec tant de hargne contre l'initiative UDC pour l'autodétermination? Pourquoi veulent-ils supprimer la démocratie directe? Ont-ils des motifs économiques? Certainement pas, car la démocratie directe est la principale cause de notre extraordinaire prospérité. Est-ce pour préserver la sécurité du droit? Non, car celle-ci est exemplaire au niveau mondial grâce à la démocratie directe.

Notre Constitution garantissait déjà les droits de l'homme à une époque où cette notion était quasiment inconnue dans presque tous les autres pays. Est-il vrai qu'en cas d'acceptation de l'initiative la Suisse serait contrainte de résilier plus de 600 accords internationaux? Grossier mensonge! Si tel était le cas, ces accords violeraient aujourd'hui déjà notre Constitution fédérale.

Je vais vous dire pourquoi nos adversaires politiques combattent aussi fanatiquement notre initiative pour l'autodétermination: c'est parce qu'il est plus facile et plus confortable pour les politiciens, les fonctionnaires et les diplomates de gouverner le pays sans la participation du peuple. Parce que leur objectif est aussi d'affaiblir à tout prix l'UDC afin qu'elle perde les prochaines élections et que la voie soit ainsi libre pour soumettre la Suisse à l'UE par le biais de l'accord-cadre qui serait mieux dénommé traité de soumission. Voilà les véritables raisons!

Il faut cesser de priver les citoyens de leur pouvoir

Avec le droit international public les juges et politiciens ont trouvé un bon moyen de priver le peuple suisse de son pouvoir politique.

- Ils ont refusé d'appliquer l'initiative sur l'internement sous le prétexte de la Convention européenne des droits de l'homme.
- Ils ont refusé d'appliquer l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels sous le prétexte de l'accord de libre circulation des personnes conclu avec l'UE.
- Ce même accord leur a servi de prétexte pour refuser d'appliquer l'initiative contre l'immigration de masse.

Nos adversaires politiques sont les fossoyeurs de la démocratie directe. Nous devons le rappeler avec insistance dès aujourd'hui et jusqu'au 25 novembre à la population, à nos

« **Acceptons-nous que le droit international public brise les règles que nous nous sommes données? N'oublions pas: notre Constitution fédérale est le dernier rempart contre une adhésion insidieuse à l'UE. Notre maison suisse est en péril!** »

familles, à nos collègues de travail, à nos amis et connaissances, aux membres des sociétés dont nous faisons partie. Vous devez poser les questions suivantes:

- Voulez-vous qu'il soit interdit à la Suisse d'expulser des criminels étrangers dangereux?
- Voulez-vous que l'étranger décide de nos taux d'imposition?
- Voulez-vous que l'étranger décide de nos armes militaires?
- Voulez-vous que l'étranger nous interdise l'argent liquide?
- Voulez-vous que la Suisse introduise la citoyenneté européenne, donc accorde la totale liberté d'établissement à tous les ressortissants UE, y compris l'accès complet à nos assurances sociales, même s'ils n'ont pas d'emploi en Suisse?
- Voulez-vous que nous autres citoyens soyons privés de nos droits politiques dans nos communes et nos cantons?

Le déficit démocratique du droit international

La réalité est que Bruxelles et d'autres organisations internationales veulent nous enlever notre démocratie directe. Ne vous laissez pas tromper!

Le droit international public, ledit droit des peuples, est défini par quelques fonctionnaires, experts et professeurs, mais en aucun cas par les peuples. Le droit international ne dispose d'aucune légitimité démocratique.

Comme chef de la campagne nationale je dois cependant vous annoncer que nous allons vers un combat de David contre Goliath. Les associations économiques engageront des mil-

lions de francs dans le combat contre l'initiative pour l'autodétermination. Nous disposons cependant des meilleurs arguments face à cette débauche d'argent et de matériel de propagande: nous savons que nous avons raison et nous nous engagerons avec conviction.

J'en suis certain: nous autres citoyens et citoyens, nous avons la force de sauvegarder la Suisse – malgré la majorité des politiciens de la Berne fédérale qui sont prêts à brader notre patrie et à enterrer la démocratie directe.

Donc: battons-nous jusqu'au bout pour un OUI à l'initiative pour l'autodétermination!

Thomas Matter
conseiller national
Responsable de campagne
Meilen (ZH)



Protéger nos PME et garantir notre compétitivité

La votation du 25 novembre prochain sur l'initiative pour l'autodétermination est d'une importance capitale pour la compétitivité de nos PME car l'approbation de cette dernière garantit la stabilité de notre ordre politique tandis qu'un refus ouvrirait la porte à de nombreuses incertitudes. Pour notre place économique, il convient de soutenir cette initiative.



La force de l'économie suisse réside dans ses conditions cadres libérales et flexibles. C'est grâce à elles que la Suisse est compétitive.

L'initiative pour l'autodétermination demande que le peuple suisse demeure la source suprême du droit en Suisse, comme cela est prévu par nos institutions. Or, depuis 2012, l'arrêté 139 I 16 du Tribunal fédéral fait primer des dispositions de droit international (non approuvées par le peuple et les cantons) sur celles d'un article constitutionnel dûment accepté par le peuple et les cantons suisses. Cette nouvelle jurisprudence est un revirement spectaculaire de nos normes institutionnelles.

Salaires minimaux imposés à cause du droit international

Dès lors, le peuple suisse n'est plus l'unique source du droit en Suisse car le droit international supplante désormais la souveraineté politique des citoyennes et des citoyens. Le danger pour nos PME et notre place économique réside dans le développement exponentiel de ce droit international qui s'étend sans qu'il soit possible de l'arrêter ou de le corriger.

Personne ne conteste que le droit international doit protéger quiconque

du risque d'être torturé, par exemple. C'est ce qu'on appelle le droit international impératif et l'initiative pour l'autodétermination prévoit explicitement la supériorité du droit international impératif. Il n'y a donc aucun risque que cette initiative offre la possibilité d'introduire la torture ou l'esclavage en Suisse, même si les opposants tentent honteusement de le faire croire.

Par contre, pour nos PME, le risque est bien réel que des dispositions du droit international non-impératif imposent légalement des mesures qui nuiraient à notre compétitivité. Prenons l'exemple des conditions salariales : le niveau des salaires est réglé par le partenariat social en Suisse, et non par l'Etat. C'est-à-dire que les employeurs et les employés, respectivement les syndicats qui les représentent, fixent ensemble les conditions. Si demain une nouvelle disposition du droit international prévoit l'introduction d'un salaire minimum, la Suisse devrait se soumettre sans avoir son mot à dire, malgré le bon fonctionnement dont faire preuve le

partenariat social. Nous serions pieds et poings liés et risquerions de voir se dégrader les rapports entre patrons et employés.

Garder la mainmise sur notre place économique

La force de l'économie suisse réside dans ses conditions cadres libérales et flexibles. C'est grâce à ces conditions cadres que l'économie suisse est compétitive et qu'elle crée de la prospérité. Il serait donc insensé, sinon suicidaire, de permettre à des instances sur lesquelles nous avons peu ou pas de contrôle de décider à l'avenir du cadre légal qui prévaut en Suisse.

En acceptant l'initiative pour l'autodétermination, on ne fait que rétablir l'ordre politique qui prévoit que le peuple suisse a le dernier mot concernant les affaires politiques en Suisse. Ni plus, ni moins. Il n'y a donc rien de révolutionnaire dans ce texte. C'est même le contraire qui est vrai. En cas de refus de l'initiative, nous prendrions le risque de voir se multiplier de nouvelles prescriptions du droit international, dont certaines peuvent être dévastatrices pour la compétitivité de nos PME et la prospérité de notre économie.

*Jean-François Rime
conseiller national,
président de l'USAM,
Bulle (FR)*



Bien comprendre la tâche commune !

L'asile est, en Suisse, une tâche commune qui doit être assumée conjointement par la Confédération, les cantons et les communes. La Confédération décide des demandes d'asile tandis que les cantons et les communes doivent s'occuper des requérants d'asile et/ou des personnes admises provisoirement qui leur sont attribués. La nouvelle procédure d'asile accélérée est censée apporter des améliorations.

Quelque 1600 requérants d'asile vivent actuellement dans le canton d'Argovie et attendent la décision de Berne. C'est la moitié moins qu'au début 2016. Pour m'en faire une idée personnelle, j'ai récemment visité les centres d'hébergement cantonaux pour les requérants d'asile. Ce que veulent la plupart de ces derniers c'est de savoir le plus rapidement possible s'ils peuvent rester en Suisse ou non. Pouvoir compter sur des décisions rapides m'intéresse également, car l'absence de perspective peut rapidement déboucher sur la délinquance et des troubles.

Les nouvelles procédures suscitent de grandes attentes

La loi révisée sur l'asile entrera en vigueur le 1er mars 2019 et porte exactement sur ce point. A l'avenir, les demandes devraient être traitées beaucoup plus rapidement dans les centres fédéraux pour requérants d'asile nouvellement créés et les personnes qui n'ont aucune perspective d'obtenir l'asile doivent immédiatement quitter notre pays. J'espère donc que Berne tiendra sa parole dans ce domaine!

La principale tâche de la Confédération serait donc de traiter rapidement et systématiquement les demandes d'asile, et de n'accorder le droit d'asile qu'aux véritables réfugiés. La Suisse a raison d'être fière de sa longue tradition humanitaire. Celles et ceux dont la vie est menacée se voient toujours accorder une protection dans notre pays, ce dans le cadre du droit d'asile. Ce qui n'est toutefois pas le cas



Révision de la loi sur l'asile : le gouvernement fédéral a fait de nombreuses promesses - il faut maintenant passer à l'action.

des réfugiés économiques.

Toujours avoir un œil sur les coûts

En tant que cheffe du département des affaires sociales du canton d'Argovie, je porte non seulement une responsabilité au niveau de l'hébergement et de l'encadrement des requérants d'asile, mais également vis-à-vis des contribuables. Les processus et les obligations dans le domaine de l'asile ont donc fait l'objet d'un examen fouillé de la part du canton. Résultat: les contrats passés avec des tiers ont pu être résiliés en partie et le service social cantonal a repris l'encadrement de certains hébergements.

Les jeunes requérants d'asile seront désormais placés dans des logements spécialement conçus pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés. Une approche qui s'avère également plus économique, bien que les jeunes concernés nécessitent d'être mieux encadrés. Les milieux de gauche critiquent certes cette manière de procéder, mais ils doivent réaliser que le placement dans des

familles d'accueil est non seulement plus cher, mais qu'il va aussi au-delà du but à atteindre. Ces jeunes gens ne sont en effet pas ici pour y rester. Ils bénéficient d'une protection provisoire. Dès que les conditions politiques qui règnent dans leurs pays le permettront, ils devront retourner chez eux. Ce qu'ils ont appris en Suisse leur servira d'outil pour apporter leur contribution à la reconstruction de leur pays.

En résumé, grâce à la réorganisation de l'asile et aux soumissions, d'importantes économies ont pu être réalisées en Argovie. Nous économisons désormais 2,7 millions de francs par année pour les seuls services de sécurité, ce qui profite aussi aux contribuables.

*Franziska Roth
conseillère d'Etat,
directrice de l'action
sociale du canton
d'Argovie*



NOUVEAU
LEXUS RX L.
HYBRIDE 7 PLACES.

VIVEZ
GRAND

LEXUS SELF-CHARGING *HYBRID*

Le nouveau SUV hybride de Lexus marie design sophistiqué et technologies de pointe. Son écran luxueux doté d'une sellerie cuir grand confort accueille jusqu'à 7 personnes. Profitez d'une 3^e rangée avec sa propre climatisation ou d'un espace modulable pour embarquer tous vos bagages. Et d'un ingénieux moteur rechargeable pour voyager en toute liberté. Nouveau Lexus RX L.

lexus.ch



 **LEXUS**
EXPERIENCE AMAZING

Lexus RX 450h L dès CHF 84 000.-. Consommation Ø 6,0 l/100 km, émissions Ø de CO₂ 138 g/km, émissions de CO₂ liées à la fourniture de carburant et/ou d'énergie 32 g/km, catégorie de rendement énergétique D. Modèle représenté: RX 450h L excellence, dès CHF 98 000.-. Consommation Ø 6,0 l/100 km, émissions Ø de CO₂ 138 g/km, émissions de CO₂ liées à la fourniture de carburant et/ou d'énergie 32 g/km, catégorie de rendement énergétique D. Émissions moyennes de CO₂ de tous les modèles de véhicules immatriculés en Suisse: 133 g/km. Prix conseillés en CHF, TVA incl.

Les partisans du référendum approuvent la fraude à l'assurance

Incroyable: lors d'un test réalisé auprès des autorités compétentes, un homme costaud ne parvient à hisser sur une table une caisse vide qu'avec beaucoup de peine et de gémissements. Quelques jours plus tard, le même homme est filmé sur l'alpage en train d'effectuer de lourds travaux sur le bois. Une femme parvient à peine à monter les escaliers pour se rendre auprès de l'autorité compétente et une heure plus tard là voilà qui gambade sans problème dans son jardin, en talons aiguilles... Ce ne sont là que deux cas parmi de nombreux autres cas de fraude à l'AI documentés par l'image. A noter que ces fraudeurs étaient d'accord qu'on filme leurs supposés handicaps lors de leur contrôle par l'AI.

De telles fraudes aux prestations sociales ne sont pas des délits mineurs, mais des actes criminels. Permettre de tels comportements est asocial et charge encore plus l'institution de l'AI, qui est déjà sous pression! Des enregistrements audio et vidéo ne sont toutefois réalisés qu'en dernier recours et dans certains cas particuliers où il existe un fort soupçon de perception de prestation injustifiée et après des entretiens fouillés avec l'assuré.

C'est ainsi que l'on a relevé en 2016, en Suisse, quelque 2000 preuves d'abus sur un total de près de 434'000 bénéficiaires de prestations AI. Seuls 270 cas ont fait l'objet d'observations spécifiques. Parmi ces derniers, 180 avaient perçu frauduleusement des prestations. Il serait toutefois erroné de considérer ces 180 cas comme quantité négligeable. Il s'agit en effet de beaucoup d'argent, puisque les prestations doivent être souvent versées pendant toute une vie. Et le tout au détriment des bénéficiaires de rentes AI qui reçoivent une aide conformément à la loi, de la confiance de la population en l'AI et de la solidarité vis-à-vis des personnes souffrant de handicaps.

La nécessaire adaptation de la loi torpillée avec un référendum

Compte tenu d'une décision de la Cour européenne des droits de l'hom-



Ceux qui n'ont rien à cacher n'ont pas à se soustraire au contrôle des abus sociaux.

me prise en 2016 et le Tribunal fédéral en 2017, de telles surveillances dissimulées ont été abruptement stoppées, pour la simple raison qu'une base légale faisait défaut.

En mars de cette année, la majorité bourgeoise du Parlement fédéral a adapté cette loi à la pratique, incontestée, en vigueur depuis des années. Cela étant, le référendum lancé par la gauche a à nouveau torpillé la nouvelle base légale. Et ce, bien que les adaptations de la loi permettent de régler clairement les conditions dans lesquelles ces surveillances sont effectuées et que personne ne doive renoncer à des prestations d'assurance ju-

stifiées. Les partisans du référendum s'accommodent ainsi de la fraude à l'assurance! Il ne reste une fois de plus qu'à compter sur le bon sens du peuple qui se prononcera à ce propos le 25 novembre 2018, ce dans l'intérêt de l'écrasante majorité des assurés honnêtes qui dépendent des prestations AI, qui refusent le referendum et approuvent la révision de la loi.

*Verena Herzog
conseillère nationale
directrice générale
Frauenfeld (TG)*



Qu'est-ce que la Confédération devrait encore financer de plus ?

Le 23 septembre, nous voterons sur l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres. Il s'agit d'un contre-projet direct à l'initiative populaire dite «vélo», qui a été retirée. L'arrêté doit néanmoins être rejeté.



Seuls les cyclistes eux-mêmes et bien sûr les fabricants de vélos peuvent améliorer l'image et rendre le vélo encore plus attrayant.

Une initiative n'est en principe rejetée que lorsque les objectifs des initiants sont atteints par le contre-projet. Et c'est exactement le cas ici: les milieux verts et de gauche se sont imposés sur toute la ligne grâce aux prétendus «amis du vélo» des partis du centre.

Le vélo compte à juste titre beaucoup d'amis dans l'UDC, là n'est pas la question. Faire du vélo est bon pour la santé et ménage l'environnement. Mais soyons honnêtes: le vélo ne va pas résoudre les problèmes de trafic actuels et futurs en Suisse. La raison en est simple: les distances entre domicile et lieu de travail augmentent sans cesse et les gens souhaitent réduire le temps consacré à ces déplacements. Le vélo ne peut répondre que très marginalement à ces défis.

L'administration fédérale proliférera encore plus

Le contre-projet accepté par la majorité du Parlement doit fonder une compétence fédérale analogue aux chemins pédestres pour les voies cyclables à l'article 88 de la Constitution. A l'heure actuelle, les voies cyclables sont de la compétence des communes et des cantons. Comme si l'administration fédérale n'avait pas déjà assez de tâches, elle va encore devoir se mêler de voies cyclables.

La Confédération devra nouvellement tenir compte des voies cyclables dans ses activités, en fixer les principes, et pourra soutenir les mesures financièrement. C'est ici que se situe un problème supplémentaire du projet: avec l'article sur les voies cyclables, on crée une base constitutionnelle dont les coûts seront totalement im-

prévisibles. Et si le Parlement refuse les crédits faute de moyens financiers, l'article ne servira tout simplement à rien !

Pas de nouvelles lois superflues

Le vélo occupe déjà une place de choix dans le cœur des suisses à ce jour, que ce soit en tant que moyen de transport pour les petites distances, pour le sport ou les loisirs. Le statut du vélo ne peut cependant pas être amélioré avec de nouvelles lois, de nouvelles compétences compliquées ou des campagnes d'information coûtant des millions. Améliorer l'image et rendre le vélo encore plus attractif est l'affaire des cyclistes eux-mêmes et bien entendu des fabricants, appelés à proposer des produits toujours meilleurs.

En ce sens, on peut rejeter le projet en votation le 23 septembre la conscience tranquille. Avec un non à l'arrêté fédéral sur les voies cyclables, le vélo ne perdra rien, car en cas de oui, il ne gagnerait rien non plus. La Suisse n'a pas besoin de lois supplémentaires superflues faisant double emploi avec les tâches des cantons et des communes.

*Manfred Bühler
conseiller national
Cortébert (BE)*



L'initiative des Verts n'est pas mûre

Je suis paysan, romand et gourmand. Voilà pourquoi l'initiative des Verts me plaît. Paysan, j'ai le souci de travailler la terre, de préserver notre environnement. Romand, j'apprécie si les produits de mon domaine ne font pas des kilomètres jusqu'à leur acheteur mais sont consommés « local ». Gourmand enfin, j'aime à ce que les fruits de mon labeur soient de bonne qualité et que, par exemple, mes animaux élevés avec respect, donnent une viande d'une traçabilité transparente.

Qui, en effet, ne partage-t-il pas pareilles réflexions ? Personne ! Et c'est bien là le grand danger de cette initiative, une démarche trompeuse, qui enfonce des portes ouvertes, engendre des tâches administratives conséquentes et des coûts supplémentaires. Je vous le dis, ce qui est vert n'est pas mûr. L'initiative des Verts a oublié de mûrir : elle doit être rejetée sans état d'âme.

Sécurité alimentaire garantie

Je dis « non » à cette initiative parce que, dans notre pays, le peuple a dit « oui » à une écrasante majorité à sa sécurité alimentaire, le 23 septembre de l'an dernier. Cette sécurité alimentaire est désormais inscrite dans notre Constitution. Sans compter que de nombreuses lois et autres dispositions légales répondent déjà aux préoccupations des Verts : écologie, qualité de l'eau, bien-être des animaux, droit du travail...

Je dis « non » à cette initiative parce que notre Confédération dispose



L'agriculture suisse fonctionne de manière écologique, durable et dans l'intérêt du bien-être animal. L'initiative Fair Food signifierait encore plus d'exigences et d'obstacles administratifs.

Exigences incontrôlables

Je dis toujours « non » à cette initiative parce que les exigences qu'elle fixe notamment quant aux conditions de production sont telles qu'elles ne seront que très difficilement con-

ventions supplémentaires ou avec la diminution de recettes provenant de droits de douane.

Je suis paysan, romand et gourmand. J'ai les pieds sur terre et la réflexion pragmatique. Voilà pourquoi je dis « non » à cette initiative car je n'aime pas les indigestions de promesses creuses.

« Comme Romand, j'apprécie si les produits de mon domaine ne font pas des kilomètres jusqu'à leur acheteur mais sont consommés « local ». »

d'outils efficaces pour promouvoir une production agricole acceptable socialement et écologiquement. De plus, de nombreux labels de qualité privés attestent du respect des normes suisses.

trôlables, surtout pour les importations.

Elles engendreraient un travail administratif exagéré voire menaceraient notre budget fédéral avec des sub-

*Pierre-André Page
conseiller national
agriculteur
Châttonnaye (FR)*



Non à une mauvaise solution en matière de politique agricole

L'initiative de la souveraineté alimentaire est un loup déguisé en mouton. Les exigences à peine perceptibles nous conduisent à une économie agricole planifiée. La surréglementation qui en découlera continuera de nuire à nos exploitations..



Les problèmes ne peuvent pas être résolus avec les mêmes manières de penser que celles qui les ont engendrées.

Pour tenir compte de ces exigences, il faudrait non pas plus, mais moins de réglementation. Il faudrait en fait simplement diminuer les subventions fédérales pour les prairies

fleuries, les jachères florales, etc. jusqu'à ce que la culture de denrées alimentaires et, en particulier, d'aliments pour animaux soit à nouveau rentable. Ce serait là la bonne solution!

Efforts de réglementation permanents

En résumé, l'initiative excessive et confuse exige non seulement plus de réglementations au détriment de l'agriculture et des consommateurs, mais également une réorientation totale de la politique agricole dans le sens d'une économie planifiée:

- L'augmentation du nombre de personnes actives dans l'agriculture;
- Nouvelles lois fédérales pour des conditions de travail centralisées;
- Nouvelles subventions pour des structures régionales de transformation, d'entreposage et de commercialisation;
- Introduction d'une régulation étatique des prix et des quantités;
- Interdiction des subventions à l'exportation, qui sont abolies sans autre.

Contre des relations de travail communistes

L'augmentation des emplois demandée dans l'agriculture interviendrait nécessairement de manière artificielle. Le personnel qualifié dans le domaine agricole est d'ores et déjà relativement rare. Il n'est pas nécessaire de créer artificiellement des emplois supplémentaires.

Des changements structurels judicieux et peu d'interventions de l'Etat

Au lieu de s'efforcer de réglementer à tour de bras, on ferait mieux d'abolir les dispositions et les lois qui influent sur les changements structurels. Parallèlement, le droit foncier rural existant doit être appliqué de manière plus stricte afin que l'agriculture conserve les terres cultivables.

Ne pas déclencher de guerre commerciale

Enfin, cette initiative devrait être mise en œuvre surtout via des dispositions douanières différenciées, qui pourraient mettre en danger les accords commerciaux en vigueur.

Le reste de l'économie suisse a toutefois besoin, pour garantir nos emplois, d'un accès aux marchés des autres pays.

*Markus Hausammann
conseiller national
agriculteur
Langrickenbach (TG)*



Choix réduit, nourriture hors de prix



2x NON

initiatives agricoles extrêmes

initiatives-agricoles-non.ch

Les délégués de l'UDC Suisse ont dit oui à l'unanimité à l'initiative pour l'autodétermination

Le 25 août, quelques 500 délégués de tout le pays se sont réunis pour l'assemblée des délégués de l'UDC Suisse à Unterägeri (ZG). En Suisse, les citoyennes et citoyens ont le dernier mot grâce aux votations populaires sur les sujets politiques importants. Cette spécificité unique au monde sous la forme de la démocratie directe a apporté à la Suisse liberté, prospérité, et sécurité. L'initiative fédérale pour l'autodétermination assure que les citoyens et citoyennes puissent continuer à l'avenir à contribuer à ce modèle à succès.



Les délégués de l'UDC ont donc donné à l'unanimité le mot d'ordre OUI à l'initiative pour l'autodétermination, sur laquelle le peuple et les cantons se prononceront le 25 novembre.



Les intervenants sont attachés à l'autodétermination dans tous les domaines de la vie.

PUB



dietschi
PRINT&DESIGN OLTEN

MARKUS REZZONICO
SVP-Delegierter Kanton Solothurn
AUNS-Mitglied

Mobile: 079 332 61 61
markus.rezzonico@dietschi.ch

DIETSCHI PRINT&DESIGN AG
Ziegelfeldstrasse 60 4601 Olten T 062 205 75 75
www.dietschi-pd.ch

IMPRESSUM

FRANC-PARLER est une publication de l'Union démocratique du centre UDC | Tirage: 5'500 | Éditeur et rédaction: Stiftung SVP-Parteizeitung, Secrétariat général | Case postale | 3001 Berne | Tél.: 031 300 58 58 | Fax: 031 300 58 59 | franc-parler@udc.ch | www.udc.ch | Rédaction: Patrice Piquerez | Crédit images: Schweizer Parlament, www.maxpixel.net, Wikipedia, www.maxpixel.net, www.1zoom.me, UDC Suisse

Assemblée des délégués à Unterägeri (ZG) 15



Thomas Matter : «Dire oui à la démocratie directe, c'est logiquement aussi dire oui à l'initiative pour l'autodétermination.»

PUB

DFS K

Petit polyvalent pour grandes exigences

CHF 14'950.-

DFS K au salon Utilexpo à Genève du 11 au 13 octobre 2018

C35 Fourgon
*Prix hors 7,7% TVA, PVC

WWW.DFSK.SWISS



Ensemble pour la démocratie directe

En Suisse, les électeurs ont le dernier mot dans toutes les décisions politiques importantes sur des référendums ou des initiatives. Cette autodétermination unique au monde, sous la forme d'une démocratie directe éprouvée, a apporté à la Suisse prospérité, liberté et sécurité. L'initiative pour l'autodétermination garantit à l'avenir la participation des citoyens en tant que piliers importants du modèle de réussite de la Suisse.

Prenez une part active dans le combat pour notre démocratie !

- Envoi de flyers à des amis ou des proches.
- Distribution de flyers dans les gares (autorisation APG/SGA Promotion, 058 220 70 00, promotion@apgsa.ch, formulaire de demande disponible).
- Affichage
- Organisation de stands d'action

Commandez maintenant !

Commande de matériel de campagne

- Flyer A5
- Affiche papier A2 (42.0 cm x 59.4 cm)
- Affiche papier F4 (89,5 x 128 cm)
- Affiche alvéolée B1 (70 cm x 100 cm)
- Affiche alvéolée F4 (format mondial 89,5 x 128 cm)

Livraison à partir
du 24 septembre 2018

Soutien / Sponsoring

- Soutien financier / dons**
Comité Droit suisse au lieu de juges étrangers, UDC Suisse, case postale: 3001 Berne, CCP: 31-31457-1, IBAN: CH82 0900 0000 3103 1457 1
Merci de m'envoyer un bulletin de versement.
- Lettres de lecteurs**
Je suis prêt à écrire des lettres de lecteurs. Merci de m'envoyer des exemples types.
- Flyer Sponsoring www.prospectus-partout.ch – en ligne dès le 1 Octobre**
Je suis prêt à sponsoriser la distribution de flyers dans une commune grâce au portail www.prospectus-partout.ch Merci de me donner des informations.
- Médias sociaux**
J'aimerais m'engager activement sur le web, merci de me contacter.

Veillez renvoyer le talon de commande à:

Secrétariat général de l'UDC Suisse
Case postale, 3001 Berne
Téléphone: 031 300 58 58
Téléfax: 031 300 58 59
E-Mail: gs@svp.ch

Prénom / Nom:

Adresse:

NPA / Localité:

E-Mail:

Téléphone / Mobile: